

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 16 mars 1994 et ses additifs en date du 5 juillet 1996 et du 25 avril 2007;

Vu la Convention régissant la Cour de Justice de la CEMAC du 5 juillet 1996;

Vu l'Acte additionnel n°06/2000/CEMAC-041-CCE-CJ-02 du 14 décembre 2000 portant statut de la Chambre Judiciaire de la Cour de Justice de la CEMAC ;

Vu l'Acte additionnel n°07/2000/CEMAC-041-CCE-CJ-02 du 14 décembre 2000 portant statut de la Chambre des Comptes de la Cour de Justice de la CEMAC ;

Vu l'Acte additionnel n°01/2000/CEMAC/CJ/CE du 10 février 2000 portant nomination des membres de la Cour de Justice de la CEMAC ;

Soucieux d'assurer le fonctionnement régulier de la Chambre des Comptes de la Cour de Justice de la CEMAC ;

Sur proposition du Gouvernement de la République du TCHAD

ADOPTE

L'Acte additionnel dont la teneur suit :

Article 1^{er}. Monsieur Jonas TAIGUE proposé au poste de membre de la Cour des Comptes de la CEMAC est, en attendant la mise en place de celle-ci, nommé membre de la Cour de Justice de la CEMAC, Chambre des Comptes, en remplacement de M. Teska DJASKAM, décédé.

Article 2 : le présent Acte additionnel qui prend effet à compter de la prise de service de l'intéressé sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

FAIT, le 07 JUIN 2010

Pour la Conférence des Chefs d'Etat
LE PRESIDENT




Denis SASSOU N'GUESSO